



RAPPORT D'ACTIVITES

Présenté par M. Didier Berberat

PRESIDENT

CECAC

*** * ***

Québec, 30-31 janvier 2011

Voici, le sommaire des activités de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles, depuis le dernier rapport livré à Dakar, au Sénégal, en juillet 2010.

Parmi les événements marquants cette période, mentionnons la tenue de la dernière réunion de la CECAC à Dakar et ses suivis, l'adoption de cinq résolutions par la Commission entérinées par l'Assemblée plénière de l'APF à Dakar, le remplacement du rapporteur québécois M. Bertrand ST-ARNAUD par M. Pierre CURZI, l'appui apporté par l'APF à la nouvelle organisation de fonctionnaires francophones dans les organisations internationales (AFFOI) et les représentations effectuées par le Secrétariat à diverses rencontres internationales.

Réunion de la CECAC à Dakar

La dernière réunion de la Commission s'est tenue à Dakar, au Sénégal, les 6 et 7 juillet 2010, sous la présidence de M. Didier BERBERAT (Suisse).

La Commission a auditionné le Recteur de l'Université Senghor, M. Albert LOURDE, lequel a présenté l'institution, ses programmes, le Campus numérique francophone et a fait part des relations que l'Université entretient avec d'autres institutions académiques et d'affaires dans le monde. M. LOURDE a également informé la Commission des projets de son organisation.

Par la suite la Commission a auditionné M. Étienne OREMIL, président de l'Association des professeurs de français en Haïti (APROF), dont l'organisation est le premier récipiendaire du Prix Senghor-Césaire de l'APF. Exceptionnellement, ce Prix s'est élevé à 25 000 euros, et la somme a été remise en entier à l'organisation pour des fins de formation des professeurs, par M. Bernard KOUCHNER, ministre français des Affaires étrangères, en visite à Port-au-Prince, l'automne dernier. M. OREMIL a également accordé une entrevue à la revue Parlements et Francophonie de l'APF. À la fin de ces auditions, une résolution sur les stages d'études pour les étudiants dans le domaine de la santé d'Haïti a été adoptée et entérinée par l'Assemblée plénière de l'APF. Sur demande de M. OREMIL, le secrétaire général parlementaire, M. Jacques LEGENDRE, a fait parvenir une lettre au Secrétaire général de la Francophonie, SEM Abdou DIOUF, dans laquelle il lui rappelle cette résolution et l'invite à évaluer les mesures requises pour lui assurer un suivi. Cette partie de la réunion a été présidée par M. Alberto CERISE, (Val d'Aoste.) président de la Sous-commission de l'éducation.

Par la suite, M. Didier BERBERAT (Suisse), président de la Commission, et M. Omar NDOYE (Sénégal), rapporteur de la CECAC sur les questions relatives au VIH/SIDA, ont déposé leur rapport d'activités qui ont été entérinés par la Commission.

Conformément à la décision de la CECAC prise à Hoi An, M. Omar NDOYE a présenté sur son rapport sur la pénurie de personnel qualifié et l'exode des compétences dans la lutte contre le VIH/SIDA en Afrique. Ce rapport, accompagné d'une résolution, a été adopté par la Commission et la résolution entérinée par l'Assemblée plénière de l'APF.

Mme Henriette MARTINEZ (France), chargée de rapport, a présenté une communication intérimaire sur les résultats de ses premières auditions et son point de vue sur l'angle que doit prendre son rapport *Francophonie culturelle, Francophonie économique : antagonisme ou*



complémentarité, et demandé l'avis des membres de la Commission sur le sujet. Ce rapport reviendra à l'étude de la Commission ultérieurement.

M. Georgica SEVERIN (Roumanie), mandaté par la Commission pour assurer un suivi de la résolution adoptée, en 2005, par l'Assemblée plénière de l'APF sur le français dans les organisations internationales, a présenté son rapport qui a été adopté, de même qu'une résolution sur le sujet qui a été entérinée par l'Assemblée plénière de l'APF. La Commission a mandaté M. SEVERIN à poursuivre son étude sur le sujet.

M. Joël BOURDIN (France), rapporteur, a présenté une communication intérimaire sur son rapport intitulé *La Protection des droits intellectuels dans la Francophonie*. Il a été convenu que la Commission auditionnera un expert sur le sujet lors de sa prochaine réunion à Québec.

M. Bertrand ST-ARNAUD (Québec), rapporteur, a livré un sommaire de son rapport portant sur l'évolution des travaux relatifs à la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*. Au nom de la section québécoise, il a invité la CECAC à siéger à Québec en janvier 2011, en marge de la tenue de la *Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles*, invitation acceptée par la Commission.

M. Christian DUPONT, (Communauté française de Belgique) a présenté un sommaire des débats qui ont eu cours lors de la 23e Assemblée régionale Europe qui s'est réunie à Erevan (Arménie) en avril 2010 sur le thème « Enjeux des systèmes éducatifs dans nos sociétés en pleine mutation socio-économique et culturelle ». L'objectif de ce débat était de provoquer une discussion sur les politiques éducatives et d'examiner comment elles répondent aux exigences des nombreuses mutations auxquelles les sociétés sont confrontées. Après débat, la section burkinabé a accepté de se porter responsable pour la rédaction d'un rapport sur le sujet au nom de la région Afrique. Il est également convenu qu'en juillet 2011, spécialement si la réunion a lieu en Afrique et compte tenu de l'importance que revêt l'Afrique pour la Francophonie en raison de sa croissance démographique, d'inviter la CONFEMEN et l'UNESCO à faire le point sur les objectifs du millénaire relatifs à l'éducation.

Au cours de cette réunion, la CECAC a adopté la section du texte constituant sa contribution à l'Avis de l'APF soumis au XIIIe Sommet de la Francophonie, qui s'est déroulé à Montreux, en Suisse.

Le suivi des Jeux de la Francophonie a été remis pour une seconde fois à une réunion ultérieure.

Enfin, concernant Planètes jeunes, le président de la Commission a invité les pays du Nord à faire parvenir au Secrétariat, les contacts des bureaux d'aide internationale localisés en Afrique que Planètes jeunes pourrait solliciter. Le Canada et la Suisse ont transmis leurs informations à ce titre au Secrétariat.

À noter que l'ensemble des documents distribués à cette réunion (présentations et rapports) ont été publiés sur le site WEB de l'APF. Les cinq résolutions proposées par la CECAC et entérinées par l'Assemblée plénière de l'APF sont également affichées sur le site WEB de l'Assemblée.

Autres dossiers



Changement de rapporteur – section québécoise

La section québécoise a informé l'APF que son nouveau rapporteur à la CECAC est M. Pierre CURZI, député, qui portera la responsabilité de poursuivre le travail de la section relatif à la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*. Le président BERBERAT a écrit à M. Bertrand ST-ARNAUD pour le remercier de son travail et à M. CURZI pour l'assurer de son étroite collaboration.

Association des fonctionnaires francophones des organisations internationales (AFFOI)

En décembre 2010, À la demande du secrétaire général parlementaire, le Secrétariat a rencontré le président de l'AFFOI, M. Dominique HOPPE. L'AFFOI *aspire à soutenir l'emploi du français au sein des organisations internationales, à défendre les valeurs de la francophonie et offrir aux membres issus de pays peu représentés la possibilité de se faire entendre*. (Extrait du site Internet de l'organisation). En cet objectif, l'AFFOI rejoint ceux de la Francophonie en général et du *Vade-mecum relatif à l'usage du français dans les organisations internationales*, en particulier. L'AFFOI a donc bénéficié de l'appui de l'OIF et de l'APF, le secrétaire général parlementaire et le président de la CECAC ont fait parvenir une lettre de soutien à l'organisation. L'APF et l'AFFOI sont appelées à poursuivre leur collaboration.

Les représentations du Secrétariat

Le Secrétariat a assisté aux réunions suivantes au nom de la CECAC et/ou de l'APF :

-Groupe de travail sur la langue française à l'OIF, Paris.

-Groupe de travail sur la diversité des expressions culturelles à l'OIF : le Secrétariat y a présenté la Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles, Paris

-Comité intergouvernemental de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO, Paris.

-5 ans déjà: Célébration de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles organisée par l'UNESCO, Bruxelles.

-Colloque « Intelligence culturelle et Francophonie : outils de puissance », tenu le 28 octobre 2010 par l'Institut français de l'intelligence économique en partenariat avec l'École de guerre économique, Paris.

Correspondance

Voici les principaux éléments de la correspondance de la période :

-Lettre du secrétaire général parlementaire aux présidents des sections de l'APF : Compte tenu des résolutions portant sur la langue française adoptée par l'Assemblée plénière de l'APF et suite à la réunion du Groupe de travail sur la langue française à l'OIF, le secrétaire général parlementaire est intervenu auprès des présidents des sections de l'APF. M. LEGENDRE leur a



demandé de rappeler à leurs autorités, les engagements pris par ces dernières quant au *Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales*, alors que se tenaient le Sommet sur les objectifs du millénaire et l'Assemblée générale des Nations Unies à New York. La section roumaine et le Secrétariat ont par la suite collaboré à une étude relative à la langue dans laquelle les documents des membres de l'APF ont été déposés auprès du Secrétariat des Nations Unies. Il en ressort que les pays membres de l'APF dont langue nationale est une autre langue que le français éprouvent des difficultés à respecter les engagements pris par leurs autorités dans le Vade-mecum. L'étude ayant porté également sur les documents déposés par les grandes organisations internationales (comme le FMI, l'OMC ou la Banque mondiale) témoigne clairement de l'absence de volonté politique de ces organisations de publier leur document (dussent-ils n'être que de quelques pages) en français.

-lettre du président de la CECAC à TV5Monde : comme il s'y était engagé lors de la dernière réunion à Dakar, le président de la CECAC a fait parvenir une lettre de félicitations à la directrice générale de TV5 Monde pour le site Web TV5 Monde + Afrique, la première WEB tv africaine de langue française.

-lettre du secrétaire général parlementaire aux organisateurs de la Conférence internationale sur le VIH/SIDA : afin de donner suite à la résolution proposée par la CECAC et entérinée par l'Assemblée plénière, M. Jacques LEGENDRE a communiqué avec le directeur général de la Conférence internationale sur le VIH/SIDA qui s'est tenue à Vienne afin de lui demander, au nom du multilinguisme et pour des raisons de santé publique, d'offrir des services d'interprétation et de traduction en français lors de la Conférence. La missive est restée sans réponse.

-Le secrétaire général parlementaire, M. Jacques LEGENDRE, en concertation avec le président de la CECAC, a écrit une lettre à la présidente de la section rwandaise, s'enquérant de la nouvelle politique linguistique du pays, laquelle, selon certaines sources, avait pour objet de substituer l'enseignement de l'anglais au français. Le secrétaire général de la Chambre des députés a répondu à M. LEGENDRE, que la nouvelle politique linguistique du Rwanda prévoyait dorénavant l'enseignement du français et de l'anglais de la première à la cinquième année du secondaire, afin de donner aux jeunes rwandais les atouts nécessaires à leur évolution dans un milieu charnière entre les zones francophones et anglophones. Il ne s'agissait donc pas de substituer l'anglais au français.

-le président de la CECAC et le secrétaire général parlementaire ont écrit à l'Association des fonctionnaires francophones des organisations internationales : suite à la rencontre de décembre tenue entre l'AFFOI et le Secrétariat, M. LEGENDRE et M. BERBERAT ont tous deux fait parvenir une lettre d'appui à l'AFFOI dont les objectifs rejoignent ceux de l'APF et de la Francophonie.

